



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 277 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 22^e JOUR DE JUIN 2016

**Lise Cadieux
Greffière adjointe**